

ARRETE DU MAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R. 610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par Monsieur MOREAU Thierry, représentant la société SOCALIM TP RESEAUX – 11, Rue Martin Nadaud – ZAC de Morpienas – 87350 PANAZOL, à l'effet d'obtenir l'autorisation de réaliser un branchement gaz, pour le compte de GRDF, Rue Maurice Jeuniaux, du jeudi 14 septembre 2017 à 8h00 au vendredi 29 septembre 2017 à 18h00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation et du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée du chantier, le stationnement est interdit au droit des travaux sur 30 mètres sauf pour les véhicules du chantier. L'ouverture de fouille sur le trottoir afin de réaliser le branchement gaz entraînera un rétrécissement de la chaussée du jeudi 14 septembre 2017 à 8h00 au vendredi 29 septembre 2017 à 18h00.
- Article 3 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur. L'Entreprise veillera également à laisser un accès aux Services de secours sur l'espace occupé par les travaux.
- Article 4 :** L'entreprise devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance la couvrant vis-à-vis des tiers contre les accidents de toutes natures que ce chantier pourrait entraîner.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de la Brigade de Gendarmerie de La Souterraine et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt-deux août deux mille dix-sept.

Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Monsieur Le Capitaine commandant du Centre de Secours,*
- *Monsieur MOREAU Thierry.*

Le Maire, Pour le maire & les ⁴.....
Adjoint(s) empêché(s)
Et par suppléance
Le.....⁵.....ème adjoint



~~Jean-François MUGUAY~~
Bernard AUDOUSSET